

# **DUPLA PARS**

Société de Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
Expert Comptable

Inscrit au Conseil Régional de Paris

32 Rue des Jeûneurs 75002 PARIS

Tel : 01 44 88 96 10

## **SOCIETE ALBA**

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ALBA EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

---

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOUT 2012**

## **ALBA**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 Euros  
76 rue Jean-Pierre Timbaud – 78500 Sartrouville  
RCS Versailles : 488 767 989

# DUPLA PARS

Société de Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
Expert Comptable

Inscrit au Conseil Régional de Paris

32 Rue des Jeûneurs 75002 PARIS

Tel : 01 44 88 96 10

## Société ALBA

76 rue Jean-Pierre Timbaud  
78500 Sartrouville

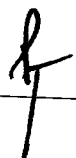
### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ALBA EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

---

Aux associés,

En exécution de la mission de Commissaire à la transformation qui nous a été confiée par votre Assemblée du 3 août 2012, en application des dispositions de l'article L. 223-43 alinéa 3 du Code de Commerce, par décision de l'associé unique, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social et en conséquence nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'opération envisagée.

Fait à Paris, le 10 août 2012.

**DUPLA PARS**



**PIERRE JARROSSAY**  
**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS**